

CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE





BULLETIN MUNICIPAL N°8 • Janvier 2018



ÉDITO

l'année qui vient de s'achever a été surtout marquée par les élections et les changements politiques importants à la tête de notre pays, par le recul du terrorisme islamique battu un peu sur tous les fronts même s'il faut rester très prudent à ce sujet, mais aussi par les bons indicateurs économiques et la baisse du chômage. L'année 2018 s'ouvre donc à nous et c'est avec optimisme pour une fois que nous devons l'aborder même si nous avons en ce début d'année de nombreuses hausses à supporter.

IL FAUT Y CROIRE.

Vous allez être recensés, Florence BRUN, l'agent recenseur se présentera chez vous entre le 18 janvier et le 17 février, merci de lui réserver le meilleur accueil. Vous trouverez dans ces pages plus amples renseignements à ce sujet. Marissou Laurent dont nous avions fêté les cent ans le 21 juin 2017 nous a malheureusement quittés le 18 juillet. J'adresse au nom de la commune toute ma sympathie à sa famille.

D'importants travaux ont commencé dans le bourg et vont continuer tout au long de ce premier semestre, au total plus de 600 000 € vont être investis dans l'aménagement du bourg. Vous en trouverez également le détail dans ces pages.

Vous trouverez aussi vos habituelles rubriques, les comptes-rendus des conseils municipaux et le mot des associations.

Je vous souhaite une magnifique année 2018 remplie de bonheur, de santé et de réussite mais aussi de bienveillance et de solidarité.

Bonne année et bonne lecture









Repas des anciens



8 Noël des enfants



O Commémoration du 11 novembre



Noël des enfants



Commémoration du 11 novembre

RETOUR EN IMAGES

O Commémoration du 11 novembre

Quatre-vingt-dix-neuf années ont passé depuis ce 11 novembre 1918 où les clairons ont surgi pour sonner le cessez-le-feu.

Malgré le temps digne d'un mois de novembre des Champagnacois se sont déplacés pour assister au dépôt de la gerbe au monument aux morts.

2 Repas communal des anciens

SAMEDI 2 DÉCEMBRE

C'est dans la bonne humeur, autour d'un copieux repas que cette journée avec les plus anciens de Champagnac s'est déroulée. Une soixantaine de repas ont été préparés et servis par l'Atelier Gourmand d'Objat.

10 Noël des enfants

Quel bel après-midi avec ces petits qui attendent le Père Noël avec beaucoup d'impatience.

Le magicien a su les éblouir par un spectacle surprenant, les enfants ont bien participé et bien ri. Comme à l'accoutumé le Père Noël, toujours aussi attentionné, a distribué les cadeaux et reçu beaucoup de bisous.

L'après-midi s'est terminé autour d'un bon goûter avec les gâteaux préparés par chacun.

Infos pratiques

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, le recensement se déroule dans près de 7 000 communes de moins de 10 000 habitants et dans la totalité des communes de 10 000 habitants et plus. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer... Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.





LE RECENSEMENT EST ORGANISÉ DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

Comment ça marche?

Un agent recenseur recruté par la commune et formé par l'INSEE se présentera chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire par internet. Il vous remettra à cet effet des codes personnels, pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

L'agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter.

Sur notre commune Madame Florence BRUN a été désignée comme agent recenseur. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

AIDE À L'HABITAT

a Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières a mené un premier programme d'aides en faveur de l'habitat des particuliers entre 2006 et 2011, puis un second entre 2011 et 2015. Depuis fin 2017, un nouveau programme de 5 ans a été lancé, sous la forme d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Qu'est-ce qu'une OPAH?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a pour but d'accompagner les propriétaires dans la réalisation des travaux d'amélioration de leur(s) logement(s) et de les aider financièrement (sous conditions de ressources) en mobilisant différents partenaires de l'habitat.

Depuis le 11 décembre 2017, le Pays de Haute-Corrèze Ventadour se mobilise aux côtés de l'ANAH (Agence NAtionale de l'Habitat), de la communauté de communes, et du Conseil Départemental en lançant une (OPAH-RR) pour l'amélioration de l'habitat privé.

Ces dispositifs d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat privé s'adressent aux propriétaires occupants ou bailleurs. Il s'agit pour la communauté de communes de développer une offre de logements locatifs diversifiés et de qualité (mise aux normes, mobilisation des logements vacants...) d'adapter les logements aux personnes à mobilité réduite ou âgées, d'améliorer les conditions de logements (mise aux normes, économie d'énergie...).

Ces aides sous conditions d'éligibilité peuvent représenter jusqu'à 80% du montant de vos travaux.



Pour plus d'information, vous pouvez contacter :

Communauté de Communes de Ventadour-Égletons-Monédières 10, Carrefour de l'Epinette / 19550 LAPLEAU

Tél.: 05 55 27 69 26

mail: urbanisme@cc-ventadour.fr

Philippe SALLE : Chargé de mission Habitat Société mixte du Pays de Haute-Corrèze Ventadour

Tél.: 05.32.09.19.52

Vous pourrez bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé pour l'ensemble de vos démarches depuis le montage de votre dossier de demande de subventions jusqu'au versement des subventions à la fin des travaux.

Conseils municipaux

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017

1 • Changement de grade de l'agent communal

a) Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 04 juillet 2017

Le Maire propose à l'assemblée, de fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES EMPLOIS	GRADES	TAUX (%)
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2º classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

b) Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1e octobre 2017 :

- · Filière : Technique
- · Cadre d'emploi: adjoints techniques territoriaux
- Grade: adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe
- · Ancien effectif 0, nouvel effectif 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6450.

2 · Financement de l'aménagement du bourg

Monsieur Le Maire présente le dossier établi pour les travaux d'aménagement du haut du bourg. Le montant global des travaux est estimé à 147 600,00 € TTC.

Il informe ensuite le Conseil Municipal des possibilités d'aide du Conseil Départemental, soit 40 % au titre des aménagements d'espaces publics et 30 % au titre des réseaux en traverses de bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation des travaux
- Sollicite les aides du Conseil Départemental

3 • Vente de l'ancien véhicule communal (Kangoo)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau véhicule communal (Citroën Berlingo) a été acheté pour 6 500,00 € TTC. et qu'un particulier a racheté l'ancien véhicule communal (Renaut Kangoo), pour la somme de 2 300,00 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4 · Aménagement du carrefour des Granges

Après discussion sur l'installation d'un système de double écluses, d'autres possibilités vont être étudiées.

5 · Décision modificative budgétaire (modification des montants du FPIC)

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que le budget 2017 a été préparé avec les montants 2016 du FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales).

Les montants 2017 venant d'être communiqués et faisant apparaître une augmentation de 849,00 € en dépenses et une diminution des recettes de 290,00 € il est nécessaire d'ajuster le budget.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

6 · Projets d'investissement 2018/2020 (demande du département)

Monsieur Le Maire fait la lecture d'un courrier émanant du Conseil Départemental, par lequel il est demandé aux communes de lister leurs projets d'investissement pour la période 2018/2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer la création d'un atelier communal.

7 · Recensement de la population

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu en janvier/février 2018. La commune doit recruter un agent recenseur et fixer sa rémunération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Appelle les personnes de la commune intéressées par ce travail à se manifester auprès de la mairie;
- Fixe la rémunération à 800,00 € Brut.

8 · Questions diverses

- Ouverture du bar de la commune le 27 octobre
- ⇒ Repas communal le 02 décembre
- ⇒ Arbre de Noël le 10 décembre à 15H30
- ⇒ Vœux du Maire le 06 janvier 2018



SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017

1 • Demande d'achat d'une portion de chemin rural, à Miginiac, présentée par M. DUBOT

Monsieur Le Maire fait la lecture d'un courrier émanant de M. DUBOT, propriétaire d'une maison à Miginiac, par lequel il sollicite l'achat d'une portion de chemin rural situé entre sa maison et un terrain lui appartenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'aliénation de cette partie de chemin,
- demande à Monsieur Le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet,
- dit que le prix de vente sera l'euro symbolique.
- dit que les frais de géomètre et d'enquête publique seront à la charge du demandeur.

2 • Achat pour régularisation d'une parcelle de terrain située sur la RD 60E au carrefour du Châtaignier

Monsieur le Maire explique que lors de la réalisation du dossier pour l'aménagement du haut du Bourg, au Châtaignier, il est apparu qu'une parcelle de terrain constituant le carrefour de la RD 60E et de la voie communale du Châtaignier, actuellement goudronnée, appartient à M. BONAVITACOLA. Afin de mener à bien le projet d'aménagement, il conviendrait que la commune soit propriétaire de cette parcelle. M. BONAVITACOLA a donné un avis favorable à cette cession, à la condition qu'un espace vert soit créé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition de cette parcelle

et accepte la condition de M. Bonavitacola:

 dit que cette acquisition sera régularisée par acte administratif, établi par Mme Marie CHEMIN

3 · Possibilité de couverture par Internet très haut débit au village du Feyt

Monsieur Le Maire explique que M. BLOT souhaite avoir accès à Internet très haut débit. Pour cela il a contacté la société SYX Internet, qui propose de poser un pylône léger sur une parcelle de terrain appartenant à sa belle-sœur, avec l'installation de 2 relais sur le toit d'une grange appartenant à M. Buisson, qui a accepté, ce qui permettrait de desservir le village du Feyt. Le coût de cette installation est de 1 800 € HT. Considérant que cette installation cou-

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2017

1 • Participation aux branchements du syndicat des eaux du Morel

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux travaux sur le réseau d'eau, le syndicat des eaux du Morel sollicite une participation financière, à hauteur de 50 %, pour le branchement des particuliers, soit 25 500 € HT. Cette participation serait payable en 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette participation financière.

2 • Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'aménagement du bourg et de voirie, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant total de 100 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions effectuées par deux banques et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition de la caisse d'épargne;
- de contracter auprès de la caisse d'épargne un emprunt d'un montant maximum de 100 000 €, dont les caractéristiques sont les suivantes ;
 - · Durée de 15 ans
 - Taux d'intérêt fixe de 1,21 %
 - · Périodicité des échéances : annuelle
 - Echéances : constantes*
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir et toutes pièces relatives à cet emprunt.

3 • Adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte DORSAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune que la Communauté de communes adhère à DORSAL, et devienne ainsi membre de DORSAL;

Considérant, qu'il convient en conséquence d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte ouvert DORSAL,

- Approuve l'adhésion de la Communauté de communes de Ventadour-Egletons-Monédières au Syndicat mixte DORSAL qui a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres.
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 · Règlementation des boisements

La loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux a transféré, de l'État au Département, la compétence en matière de réglementation des boisements. Le décret n° 2006-394 du 30 mars 2006, relatif aux procédures d'aménagement foncier rural, précise dans ses articles R 126-1 et suivants, les orientations et modalités de cette procédure que le Conseil Départemental a fixées par délibération du 14 décembre 2006 pour dix ans et renouvelées le 27 janvier 2017 pour un an.

Une nouvelle délibération sera soumise au Conseil Départemental de décembre 2017 pour les dix prochaines années. A cette fin, lors du Conseil Communautaire du 13 septembre 2017, les services compétents du Conseil Départemental ont présenté les différentes possibilités d'application d'une réglementation des boisements à l'échelle communale, ainsi que ses orientations et modalités.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place

vrira la totalité du village du Feyt, il est demandé à la commune si elle souhaite participer financièrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 4 voix pour et 4 abstentions, décide d'accepter cette participation financière à hauteur de 50 %, soit 900 €.

4 • Mise en sécurité du carrefour des Granges

Monsieur le Maire propose la pose de panneaux « STOP » sur la route départementale au carrefour des Granges et la suppression des panneaux « cédez le passage » sur la VC N°5. Les panneaux seraient achetés par la commune et posés par les services du Département.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et demande que les « cédez le passage » du carrefour de la RD 60E et de la RD 99 dans le bourg, soient remplacés par des « STOP ».

5 · Questions diverses

⇒Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. TABASTE François par lequel il demande si la commune serait intéressée par l'achat des deux parcelles d'une surface totale de 9 263 m², jouxtant le réservoir d'eau du bourg, situées en contrebas de la route à la sortie du bourg, direction Marcillac et à quel prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à cette acquisition,
- propose un prix d'achat de 1 000 €.
- ⇒ Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du devis établi pour canaliser

les eaux pluviales du village du Châtaignier qui actuellement se déversent sur un terrain appartenant à M. MONEGER Jean-Claude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces travaux et décide de solliciter une subvention auprès du Département.

➡ Monsieur Le Maire explique qu'il a sollicité la fédération d'électrification pour la pose de gaines en prévision de l'enfouissement des réseaux aériens de la salle des fêtes à La Basse et à Fageolles, afin de profiter de l'ouverture des tranchées pendant les travaux sur le réseau d'eau dans le bourg. La fédération d'électrification n'ayant plus de budget disponible, ce projet n'aboutira pas cette année.

Seule la ligne électrique qui alimente la Charrière Profonde, sera enfouie.

la réglementation des boisements telle que définie par le code rural articles L 126-1 à L 126-2 et R 126-1 à R 126-10 et d'intégrer la prochaine délibération départementale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'application de la réglementation des boisements.

5 • Enquête publique du chemin de Nussannes, conclusions du commissaire enquêteur

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête publique relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural situé entre le village de Nussannes et celui de Feix, s'est achevée le 20 novembre 2017.

Il présente ensuite le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 Approuve les conclusions de l'enquête publique présentées par le commissaire enquêteur,

 Autorise le déclassement, et la cession à M. CONDAT Jean-Marc, représentant le groupement forestier Nouaille-Condat, d'une partie du chemin rural situé entre le village de Nussannes et celui de Feix

- Décide que la vente sera passée par acte administratif,

- Autorise le premier adjoint au Maire a signer l'acte administratif à intervenir,
- Donne pouvoir et signature au Maire, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

6 · Tarifs communaux 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les différents tarifs des services communaux, pour l'année 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité décide :

 Location de la salle des fêtes et de l'ancienne cantine, pas de modification

- Tarif de l'assainissement collectif, pas de modification.
- Concession dans le cimetière : 250,00 € à compter du 1º janvier 2018.

7 · Achat de terrain à M. TABASTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la proposition d'achat du 18 octobre 2017 faite à M. Tabaste, il a donné son accord pour la vente à la commune des parcelles cadastrées C 917 et 1472 d'une surface totale de 9263 m², au prix de 1 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide l'achat des parcelles C 917 et 1472 au prix de 1 000,00 €
- Dit que l'acte de vente sera établi par Maître Vincent SA-GEAUD, notaire à Lapleau,
- Donne tout pouvoir et signature à Monsieur le Maire, pour mener à bien cette affaire.

8 • Questions diverses

Subvention:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention pour la rénovation du chauffage de la salle polyvalente, déposée au mois de juillet, au titre de la DETR. Il informe que le taux de subvention DETR est passé de 40 % à 45 %, pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite le taux de 45%.

> Terrain:

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que M. CHASSAGNARD Roger est vendeur d'une partie de son terrain jouxtant le cimetière.

⇒ Recensement de la population :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Florence BRUN, demeurant à La Vialatte, a été recrutée en tant qu'agent recenseur.

Infos diverses

LE SIRTOM N'EXISTE PLUS

e Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la région d'Egletons a été dissout au 31 décembre 2017. En effet après le retrait des dernières communes de Haute Corrèze Communauté (Palisse et Lamazière-Basse) le périmètre du SIRTOM coîncidait avec celui de la communauté de communes Égletons-Ventadour-Monédières et en conséquence elle s'est substituée de plein droit au Syndicat. Les personnels et les actifs du SIRTOM ont donc été transférés à la communauté de communes.

Pour les usagers, aucun changement, les services seront assurés de la même manière, pas de modifications non plus pour les tarifs qui restent identiques pour 2018.

COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE ANNÉE 2018

CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE VILLAGES

les mercredis

10/01 • 24/01 • 07/02 • 21/02

07/03 - 21/03 - 04/04 - 18/04 02/05 - 16/05 - 30/05 - 13/06

27/06 • 11/07 • 25/07 • 08/08

22/08 • 05/09 • 19/09 • 03/10

17/10 - 31/10 - 14/11 - 28/11

12/12 + 26/12

CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

les jeudis

11/01 • 25/01 • 08/02 • 22/02

08/03 • 22/03 • 05/04 • 19/04

03/05 - 17/05 - 31/05 - 14/06

28/06 • 12/07 • 26/07 • 09/08

23/08 • 06/09 • 20/09 • 04/10

18/10 - 01/11 - 15/11 - 29/11

13/12 - 27/12



⇒ Petit rappel

Le point propre installé dans le Bourg n'est pas une déchetterie.

À cet endroit vous pouvez déposer vos ordures ménagères, le verre, les emballages plastique les journaux et les magazines dans les containers prévus à cet effet ainsi que les sacs jaunes. En aucun cas vous ne devez laisser vos encombrants. Les chaises, tables, appareils ménagers usagés, gros emballages de cartons, pots de peintures, gravats etc... doivent être déposés à la déchetterie située sur la commune de Rosiers d'Égletons à proximité de l'usine d'incinération, sur la route de Lapleau. Il est bien évident que cette règle s'applique aussi pour les points propres des communes voisines, Le Jardin, Montaignac et d'autres.

Merci de faire preuve de civisme et de respecter cette réglementation.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Toujours et encore des rejets de matières non dégradables dans les égouts. Nous remercions Benoît du travail sérieux effectué sur l'entretien de la station d'épuration, ses interventions quotidiennes permettent le maintien en bon état de la pompe.

MOLIÈRE À CHAMPAGNAC LA NOAILLE



C'est le 9 août dans le cadre du festival de la Luzège que « Le médecin malgré lui » est venu parmi nous pour une soirée.

Ce spectacle devait se dérouler en extérieur mais la pluie et le vent en avaient décidé autrement. La représentation s'est tenue dans la salle des fêtes pleine à craquer; par mesure de sécurité nous avons été dans l'obligation de refuser des entrées. Cette pièce mise en scène par Vincent Pouderoux interprétée par une troupe d'acteurs exceptionnels nous a enchantée.

Cette initiative théâtrale est une belle réussite à renouveler.

Nous aurons donc le plaisir de pouvoir assister courant août 2018, toujours dans le cadre du festival de la Luzège, à deux petites pièces de Feydeau:

Feu la mère de madame et Hortense a dit « je m'en fous »

Comédies féroces et endiablées.



BIBLIOTHÈQUE

...

Merci à nos fidèles lectrices et lecteurs pour ces agréables moments partagés lors de leurs passages à la bibliothèque. Nous avons fait l'acquisition de nouveaux livres, qui nous l'espérons sauront correspondre à vos envies de lecture.

Nous maintenons l'ouverture le dernier mardi de chaque mois, de 15h à 16h30 soit :

Les 30 janvier, 27 février, 27 mars, 24 avril, 29 mai, 26 juin



TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable du bourg ont commencés depuis le 15 octobre ; ces travaux ont été initiés par le Syndicat des eaux du Morel qui a répondu à un appel à projet de l'agence de l'Eau Adour-Garonne. Celle-ci a sélectionné notre dossier et le subventionne à 47 %. Ces travaux pour un montant total de 240 000 € TTC sont effectués par l'entreprise CORVISIER, la maitrise d'œuvre est quant à elle assurée par la société SOCAMA. Les travaux de branchement dans le domaine privé pour un montant supplémentaire de 51 000 € sont pris en charge à part égale par la commune et par le Syndicat des eaux.

Dans le même temps sur l'entrée EST du bourg, la société INEO procède à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et à la rénovation de l'éclairage public ; ces mêmes travaux seront effectués sur l'entrée OUEST dans la deuxième quinzaine de janvier. Le coût de ces travaux 158 400 € sont pris en charge par la (FDEE) Fédération Départementale d'Electrification de la région d'Egletons pour 137 900 € le reste soit 20 500 € est financé par la commune.

L'aménagement du haut du bourg commencera au cours du premier trimestre, le coût estimé des travaux est de 160 000 € subventionné par le département à hauteur de 47 000 € environ.

AU TOTAL PLUS DE 600 000 € AURONT ÉTÉ INVESTIS DANS L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE BOURG.

À la salle des fêtes le nouveau chauffage est maintenant opérationnel. Nous avons opté pour l'installation de quatre pompes à chaleur. Ce système permet de maintenir en permanence une température à 10° dans la salle. Quand celle-ci est utilisée la montée en température est beaucoup plus rapide et la chaleur diffusée très douce et confortable. Le coût d'utilisation est quant à lui bien inférieur au chauffage rayonnant.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PLANCHE pour un montant de 15 078,80 € TTC subventionnés à 30 % par le Conseil Départemental ; une aide de l'état de 45 % a également été sollicitée.

Les travaux de jointement des escaliers de l'église ont été effectués par l'entreprise TABASTE pour un montant de 2 534,40 €.

Merci aux entreprises CORVISIER, INEO, PLANCHE et TABASTE pour la qualité de leur travail et leur professionnalisme.



INSTANCE DE COORDINATION

Vous avez besoin d'une aide-ménagère, vous souhaitez profiter du portage de repas à domicile, d'une aide aux démarches administratives n'hésitez pas,

Contactez LAETITIA à l'Instance de Coordination pour l'Autonomie du Pays de Ventadour au 05 55 93 24 20 elle est à votre service. Mail : icg0892@orange.fr



Nous remercions un petit lutin du père Noël (?) venu en catimini accrocher de jolies petites décorations dans le sapin de la mairie.

BAR COMMUNAL LE 27 OCTOBRE

Toujours autant de succès pour cette petite manifestation conviviale, avec comme chaque année Viviane dans le rôle de la belle aubergiste.



ÉLAGAGE

e Département a engagé une démarche d'élagage du bord des routes départementales en direction de l'ensemble des riverains concernés. La commune va engager la même démarche pour les voies communales et les propriétaires concernés recevront un courrier à ce sujet dans les semaines à venir.

Les enjeux de l'élagage pour l'ensemble de nos voies sont la sécurité routière, la longévité des chaussées et la préservation des réseaux aériens (électricité, téléphonie et bientôt fibre optique)

Nous comptons sur l'implication de tous les acteurs concernés pour mener à bien cette opération ambitieuse et la municipalité se tient à votre disposition. Merci d'avance de votre collaboration.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Le 15 juillet 2017 Dominique CADET et Nathalie FOUSSAT de Fageolles Le 19 août 2017 Johann SERON et Stella DIOP de La Boissière

DÉCÈS

Marie Laurent née Soubranne le 18 juillet 2017 Nussannes Claude BRANDIBAS le 16 juillet 2017 Lallée Jean MIRAT le 04 novembre 2017 Les granges

CLUB D'ASTRONOMIE LA LICORNE DE CHAMPAGNAC LA NOAILLE

COMPTE-RENDU:

La Nuit des étoiles et le Jour de la nuit.

Cette année encore, le club d'astronomie La Licorne, ses bénévoles et son président, Michel Bonavitacola en tête, ont organisé, fin juillet, la quatrième Nuit des étoiles à Cham-

pagnac.

C'est à la salle des fêtes qu'a eu lieu la conférence qui cette année portait sur les exo-planètes. Découvertes tout récemment, situées autour d'étoiles lointaines, ces planètes inaccessibles à nous autres Terriens, se prêtent bien à la rêverie. Abritent-elles de la vie ? Sont-elles habitables ? Une

civilisation y est-elle possible?

La soirée s'avançant, et le ciel sans nuages aidant, l'assemblée nombreuse a pu, grâce à quelques explications, profiter des instruments optiques mis à leur disposition, jumelles pour admirer Sélène en début de nuit, puis télescopes pour rapprocher quelques merveilles du ciel : les diamants des Pléiades, les amas globulaires et la galaxie d'Andromède, le tout ponctué de timides étoiles filantes sur fond de Voie lactée.

Une bien belle soirée, où toutes les classes d'âges confondues ont pu s'émerveiller de cette nature si généreuse et de l'immensité du cosmos qui nous environne.

Cette année et pour la première fois, le Club de la Licorne a relavé une nouvelle manifestation nationale :

Le Jour de la Nuit

Celle-ci a pour but la sensibilisation à la pollution lumineuse, et à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Au travers de son exposé, Michel Bonavitacola nous a montré les conséquences de la pollution lumineuse sur la santé des animaux et de l'homme.

Sensibiliser, expliquer le pourquoi et le comment de notre façon de vivre, qui influencent radicalement notre biodiversité terrestre, avec, en autres problèmes, l'éclairage public de nos grandes villes si rassurant mais aussi si destructeur. La disparition inexorable des insectes nocturnes qui sont, il faut le rappeler, bien plus nombreux que leurs congénères de jour etc. etc. La liste est longue et c'est, à n'en pas douter, un chantier difficile dont nos enfants hériteront sans s'y avoir participé. Je ne sais pas si cette manifestation sera pérenne, dans tous les cas de figure, ce fut un bon moment passé ensemble à s'interroger sur notre avenir commun. L'ensemble du Club La Licorne se joint à moi pour vous remercier de votre présence. Merci à tous pour ces bons moments, et à l'année prochaine...

G. Chazalviel

DIMANCHE 25 FÉVRIER à 17h

CONFÉRENCE-SPECTACLE

« DES PIEDS À LA TÊTE »

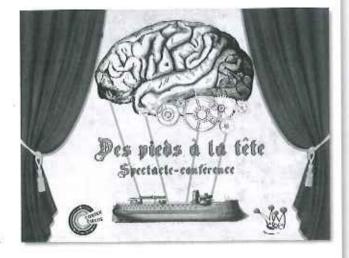
par Cortex Circus

Une tentative de conférence décalée sur le système nerveux

Salle des fêtes de Champagnac-la-Noaille Entrée libre Tout public à partir de 8 ans

Sortie de résidence.

Spectacle d'environ 50 min suivi d'une discussion autour d'un verre.



POUR EN PRENDRE PLEIN LES NEURONES ET LES ZYGOMATIQUES!

et hiver, un scientifique et une comédienne-clown, en résidence au Longy, se sont retrouvés dans la salle de la cantine, opour écrire et mettre en forme une conférence décalée sur le système nerveux. Ils vous donnent avec leur metteur en scène rendez-vous pour une première présentation de leur travail.

Comment fonctionne notre cerveau? Vaste question!

Vous comprendrez bien que nous n'y répondrons pas en une soirée. Mais nous tâcherons tous d'explorer le mécanisme de la marche et des réflexes, et le fonctionnement du système nerveux en général.

Attention, le conférencier est sérieux mais arrivera-t-il au bout de sa conférence ? Sans cesse interrompu par la sautillante Schmeulik, sa tâche est rude. Heureusement qu'il maîtrise... son système nerveux !

Le conférencier : Originaire de Brive, Antonny Czarnecki est Maître de conférences à Sorbonne Université et chercheur au sein du laboratoire Neuroscience Paris Seine.

Schmeulik : interprété par Sandrine Karam, comédienne-clown de la compagnie La Monarchie des puces.

Le metteur en scène : Sébastien Coppolino est comédien au sein de la compagnie Les Barbus.

Collectif artistique pluridisciplinaire, l'association Cortex circus a pour mission la vulgarisation scientifique sous différentes formes, spectacles ou ateliers (cirque, clown, art vidéo...).

Le mot des associations

L'ENTENTE CHAMPAGNACOISE

Beaucoup de monde pour le loto du 26 novembre et de jolis lots pour les gagnants.



ASSOCIATION CHEZ NOUS À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

'assemblée générale de l'association Chez nous à Champagnac-la-Noaille s'est tenue le 28 octobre 2017 à la salle de la cantine de la mairie. Il y avait une trentaine de personnes présentes. Le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité.

Le rapport moral a rappelé les activités de l'année écoulée : la parution des deux numéros semestriels du bulletin ; le voyage annuel (la promenade en gabare sur la Dordogne, le repas au restaurant à Argentat, les jardins de Sothys, à Auriac) ; la participation aux journées du patrimoine : le samedi 16 septembre, la conférence de Jean-Michel Monteil consacrée à Jean-Baptiste Chèze, écrivain occitan, et le film Le Tracassou, enregistrement de la pièce de théâtre jouée à Champagnac en 2004 – sans oublier la dégustation des tourtous et des crêpes ; le dimanche, la visite guidée de l'église de Champagnac.

Le rapport financier présenté par Jean-Louis Naldo a fait apparaître la bonne santé habituelle de nos finances.

Puis l'association a procédé à la réélection du conseil d'administration de l'association : Chez nous à Champagnac a changé de président. Claude Latta qui est à l'origine de l'association et qui était président depuis 22 ans, s'est retiré mais continue à faire partie du bureau pour s'occuper de la revue. Elsa Mondoloni a été élue présidente. A la retraite, elle habite tantôt à Bourges et tantôt à Champagnac où, avec son mari, elle reste au total quatre à cinq mois par an. Elsa et Christian Mondoloni sont devenus Champagnacois en achetant une maison (l'ancienne maison Val) au Châtaignier : après y être venus en vacances, ils sont tombés amoureux de la Corrèze

et s'y sont installés. Les applaudissements de l'assemblée ont remercié le président sortant et salué la nouvelle présidente. Tous les votes et toutes les élections ont été acquis à l'unanimité.

Dans le bureau, Jean-Claude Serre reste président délégué : résidant toute l'année à Champagnac, il assure la continuité de l'association, supplée la présidente (comme auparavant, il a une délégation permanente de la présidence lorsque son titulaire n'est pas à Champagnac), est responsable de la maquette et de la mise en pages de la revue, reçoit le courrier. Nadine Dugast reste vice-présidente, Jean-Louis Naldo, trésorier, Nadine Dambron devient secrétaire. Les autres membres du conseil d'administration voient leur mandat renouvelé : Claude Latta continue à s'occuper de la revue et à écrire des articles d'histoire. Elsa Mondoloni, Claude Latta, Danièle Latta, Jean-Claude Serre formeront le groupe responsable de la revue.

Noémie Pranchère a demandé à se retirer : elle devient membre honoraire du conseil d'administration, avec possibilité, comme les autres membres honoraires, de continuer à assister aux réunions quand elle le voudra. Elle a été une membre très assidue et active du conseil d'administration. Merci à elle!

Deux nouveaux membres du conseil d'administration ont été élus : Michel Cenut (d'Eyrein) et Gérard Chazalviel (de Champagnac). Nous sommes heureux de les accueillir.

Tous les membres de l'équipe de Chez nous à Champagnac vous souhaitent une bonne et heureuse année. Merci à tous de nous aider à faire vivre notre association.

CLUB DES AINÉS « LOU LIADOUR »

Repas de fin d'année

Le club des aînés Lou Liadour s'est réuni pour le repas de fin d'année le 19 décembre 2017 à la ferme-auberge du Theillet à Saint-Pardoux-la-Croisille.

Dans ce magnifique cadre et autour d'un bon repas, les aînés ont eu le plaisir de se retrouver et de passer une excellente journée.

Assemblée générale 2018

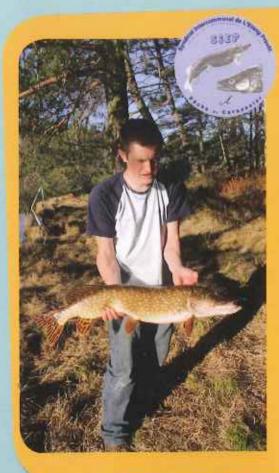
L'assemblée générale du club des aînés Lou Liadour aura lieu le mardi 9 janvier 2018 à 14h30 à la salle des fêtes de Champagnac-la-Noaille.

À l'ordre du jour :

- · Rapports moral et financier
- · Bilan de l'année 2017 et prévisions pour 2018
- · Élection du conseil d'administration

La dégustation de la galette des rois viendra cloturer cette réunion. Les nouveaux adhérents sont les bienvenus.





SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ÉTANG PRÉVÔT

e syndicat intercommunal de l'Etang Prévôt a été dissout au mois de décembre 2016 suite à la dissolution de la communauté de communes du Plateau du Doustre et des Etangs. Les communes de Champagnac-la-Noaille et Clergoux souhaitant continuer à œuvrer ensemble pour la gestion du site notamment à travers l'activité piscicole, ont délibéré pour la création d'un nouveau syndicat intercommunal qui prendra effet dès son approbation par arrêté préfectoral. En attendant l'intérim est assuré par les munici-

Suite à la vidange de 2014, un effort considérable a été consenti pour rempoissonner l'Etang Prévôt. C'est près de 10 500 € de poissons : brochets, sandres, perches, tanches et gardons fournis par les Viviers de la Haute Corrèze qui ont rejoint les 33 ha de l'Etang Prévôt. Aujourd'hui ces poissons se sont reproduits et devraient satisfaire les nombreux pecheurs qui affectionnent les lieux. C'est dans ce contexte que l'ouverture de la peche a eu lieu le samedi 08 Avril 2017 et a fermé le 29 octobre 2017. Une très bonne saison, aussi bien dans les prises que dans les ventes des cartes (année record depuis la création du syndicat en 1987). Pour la saison 2018 nous espérons aussi bien avec toujours un effort important sur l'empoissonnement mais aussi l'aboutissement du projet de pontons pour favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite à notre étang.

Je vous souhaite ainsi que les membres du syndicat une bonne et heureuse année 2018 à toutes et

Le Président Mathieu PRESSET

SOCIÉTÉ COMMUNALE DES CHASSEURS DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

igure traditionnelle de la société, le personnage du chasseur interpelle et suscite généralement des avis tranchés au sein de l'opinion publique.

Si certains lui refusent toute emprise sur l'animal sauvage, d'autres lui reconnaissent un rôle dans la bonne gestion écologique de la biodiversité.

Les chasseurs contribuent, par exemple, à réguler l'équilibre des populations d'animaux. Une régulation qui, sans eux, serait à la charge des pouvoirs publics. Car des années d'abattage systématique des grands prédateurs et le morcellement de leurs territoires par l'homme ont laissé les populations d'herbivores proliférer sans retenue. En France, il y aurait plus d'un million de sangliers qui, malgré les prélèvements des chasseurs, endommagent les zones de cultures et de régénérations forestières, et sont impliqués dans de nombreux accidents de la route. Des dégâts qui sont aussi liés à la densité humaine et à l'étalement du réseau routier.

En dépassionnant un débat souvent lié à l'affectif et à l'opposition citadins/ruraux, on voit que la chasse peut avoir un rôle positif dans le maintien de la biodiversité. À condition qu'elle dépasse le cadre du loisir et soit encadrée par une politique de gestion stricte du milieu.